



Rétrogradation volontaire?

Par malauboulot

Bonjour, j'ai signé un avenant pour être responsable de service en juin 2023.

Depuis j'ai beaucoup de mal à m'adapter à mes nouvelles fonctions (beaucoup trop de travail, impossible de trouver le temps de manager l'équipe, etc). Au départ je pensais que c'était le temps d'adaptation mais après plus d'un an je me rends bien compte que ce poste n'est pas pour moi. Ce problème impacte désormais ma vie personnelle et ma santé.

J'en ai déjà parlé à plusieurs reprises à ma responsable qui m'a dit d'être patiente (elle même occupait ce poste avant moi et a rencontré les mêmes problèmes mais elle faisait avec).

Je souhaite désormais revenir en arrière pour ne plus occuper ce poste. Mon ancien poste est occupé (par une salariée choisie par moi et très compétente) donc je n'ai pas l'intention de le reprendre.

Par contre ça ne me dérangerait pas d'être à un poste inférieur, même avec une perte de salaire.

Mais est-ce possible?

Et si oui, comment le demander à ma direction?

Sinon suis-je obligé de démissionner pour quitter ce poste?

Merci pour votre aide

Par kang74

Bonjour

Il est possible que lors de ce changement, il y ait eu une période probatoire, mais passé plus d'un an, c'est un peu tard.

Vous pouvez néanmoins solliciter un entretien à ce sujet pour savoir s'il est possible et à quelles conditions d'intégrer une position inférieure.

Le mieux est toujours de proposer de former une personne à votre place, et donc d'être patient niveau changement de poste.

Bien évidemment ce n'est pas vous qui déciderez quel poste vous pourrait reprendre ou pas : il est possible que votre "recrue" en fasse les frais.

Bien évidemment votre employeur n'est pas obligé de répondre à vos sollicitations.

Par janus2

Mais est-ce possible?

Et si oui, comment le demander à ma direction?

Sinon suis-je obligé de démissionner pour quitter ce poste?

Bonjour,

Vous pouvez toujours demander à votre employeur un changement de poste, mais celui-ci est libre de refuser.